



Charte

Conscients de la nécessité de réunir leurs forces autour de valeurs communes afin d'assurer la promotion de leur profession, les adhérents du SNEP s'engagent sur les principes suivants :

RESPECT MUTUEL

- Par la compréhension et le respect confraternel des valeurs de chaque entreprise au sein du SNEP.
- Par l'égalité de droits et de considération de chaque entreprise quelle que soit sa taille.
- Par la sincérité des informations communiquées.

SOLIDARITÉ

- Par la recherche d'entraides entre adhérents permettant d'assurer la continuité de satisfaction des clients.
- Par la transmission aux confrères adhérents des appels d'offres qui ne pourront être satisfaits.
- Par le refus de recours à toutes pratiques déloyales envers quiconque.

RESPONSABILITÉ

- Par la promotion et la défense de tous les matériaux plastiques.
- Par le refus de dénigrer tous matériaux concurrents.
- Par la recherche permanente d'un meilleur respect de l'environnement.

VOLONTÉ DE PROGRÈS

- Par la participation active à la normalisation à travers le syndicat.
- Par l'initiative et la promotion d'actions de formation professionnelle.
- Par la politique constante d'amélioration de la qualité.

Nous souhaitons que cette démarche de progrès contribue à développer nos entreprises par une meilleure satisfaction de l'ensemble de nos partenaires. Nous nous engageons à appliquer les termes de cette charte pour assurer une meilleure satisfaction des clients.